

MAIRIE DE MARTEL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu – Synthèse de la séance du vendredi 27 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Palais de la Raymondie, sur convocation en date du 23 novembre 2020 adressée par le maire et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : DAUBET Raphaël –maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Michel LEVET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Jacques MORDRET, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

ABSENTS : Yannick OUBREYRIE, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUGNOUX et Jean-Pascal TESSEYRE

POUVOIR : a été donné par Yannick OUBREYRIE à Olivier GIL
Marianne MONIER à Marie-France SOURZAT
Sandrine BERGOUGNOUX à Christine HENON
Jean-Pascal TESSEYRE à Madeleine CAYRE

Secrétaire : Jérôme ARESTIER, désigné à l'unanimité

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE - UNANIMITE

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le procès-verbal du 17 novembre 2020.

Aucune observation n'étant observée, le procès-verbal du 17 novembre est soumis à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

2. REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MICHELE FOURNIER -BOURGEADE

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Madame FOURNIER-BOURGEADE passe en revue les mises à jour du règlement intérieur notamment sur les articles 2 (envoi convocation), 5 (questions orales), 11 (fonctionnement des commissions municipales), 21 (police de l'assemblée) et 36 (modification nombre d'habitants).

Intervention Christian FAGES : demande le rajout à l'article 3 la possibilité pour les conseillers de demander à inscrire un point à l'ordre du jour moyennant une durée

minimale de dépôt. Cette demande fait suite à un arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 septembre 2017.

Intervention de Raphaël DAUBET : Monsieur le maire souhaite disposer d'un temps pour prendre connaissance de cet arrêt.

Intervention Christian FAGES : apporte une remarque sur l'affichage des vice-présidents sur le site internet de la mairie alors que toutes les commissions ne se sont pas encore réunies.

Intervention Michel LEVET : confirme que les vice-présidents ont bien été élus lors de la première réunion des commissions. Il reste, effectivement des commissions qui ne se sont pas encore réunies au regard du contexte mais elles suivront bien la démarche d'élection.

Intervention Madeleine CAYRE : rajoute une précision sur le fait qu'il n'est pas obligatoire que l'adjoint en charge de la thématique soit élu vice-président de cette même commission.

Intervention Raphaël DAUBET : Monsieur le maire refait un point sur la nomination du vice-président dans les commissions communales.

Adopté à l'unanimité.

3. ENGAGEMENT MISE EN CONFORMITE PALAIS DE LA RAYMONDIE

Monsieur le maire rappelle que cet engagement doit être pris à la suite du courrier reçu en date du 15 octobre et de la réunion qui s'est tenue le 16 novembre.

Les services de l'Etat nous ont fait remarquer que le Palais de la Raymondie et les salles qu'elles comportent ne sont pas conformes aux règles de sécurité.

Monsieur le maire expose la démarche retenue avec les services de la Sous-Préfecture et du SDIS du Lot pour mettre en conformité le Palais de la Raymondie.

Le conseil municipal doit s'engager dans le calendrier suivant :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	2021
Dépôt du permis de construire	Fin 2021
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Début 2022
Travaux	2022 sur deux exercices

Monsieur le maire met au vote.

Adopté à l'unanimité.

4. DESIGNATION DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL VALLEE DE LA DORDOGNE

Rapporteur : Michel LEVET

Monsieur LEVET rappelle la fusion des Syndicats d'eau potable de la Région de Martel, de la Moyenne Vallée de la Dordogne, des Eaux du Doux et du Blagour à compter du 01.01.2021.

Il est inclus dans l'étude l'intégration de la commune de Cressensac-Sarrazac plutôt en 2022.

Les statuts du syndicat mixte des eaux du causse de Martel et vallée de la Dordogne fixent le nombre de délégués par commune soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Intervention de Raphaël DAUBET : Monsieur le maire précise qu'à ce jour, il est vice-président du SIAEP de Martel et donc qu'il laisse sa place de titulaire à Monsieur Michel LEVET et propose comme suppléant Christophe GUINOT.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel LEVET est élu délégué titulaire et Monsieur Christophe GUINOT est élu délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat des eaux du causse de Martel et vallée de la Dordogne.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Raphaël DAUBET :

- Départ de Maryse BARRE en retraite : Maryse était très touchée de son départ car elle tourne une page importante de sa vie (20 années de service). Monsieur le maire tenait à saluer ses qualités professionnelles, sa gentillesse et son humour. L'équipe a été très heureuse de travailler avec elle ces quelques mois.
- Travaux de l'église de Murel : les travaux ont commencé cette semaine. Il était important que ces travaux commencent car ils bénéficient d'une subvention de la DRAC en attente.

Intervention Michel LEVET :

- Travaux église de Murel : 2 phases (maçonnerie et toiture) et une opération importante de nettoyage de l'église
- Travaux toiture palais de la raymondie : fin des travaux prévu semaine 49.
- Aire de jeux : jeux installés à partir du 7 décembre + étalage des graviers
- Bureau du maire : bureau du maire à l'étage + bureau du SIAEP d'ici fin de semaine 49 + habillage et nettoyage de la cage d'escalier dans les jours à venir
- Illuminations : une première partie est installée intra boulevard et les illuminations des rues adjacentes seront installées prochainement par l'entreprise SSO.
- Marché : dates marché aux truffes : 12 décembre, 16 janvier et 30 janvier : validé par sous-préfecture en respectant règles de distanciation. 5 dates en 2021 dont un marché de truffes d'été

Intervention MF SOURZAT : précise qu'il ne pourra y avoir de dégustation

Intervention de Raphaël DAUBET : la tenue de ces marchés résulte de la volonté d'aider les trufficulteurs à vendre leurs récoltes et d'installer à demeure un marché hebdomadaire de truffes à Martel

Intervention de Michel LEVET

- Départ en retraite de José Blanco : 01 février 2021 date officielle de départ mais mis en congé et récupération à partir du 12 décembre

Intervention Madeleine CAYRE : elle souhaite saluer la carrière de Maryse qui était aux premières loges à l'accueil de la mairie et qui a assuré l'accueil avec des qualités extraordinaires.

Elle interroge le maire sur le remplacement de Maryse BARRE.

Monsieur le maire répond que les démarches administratives ont été effectuées pour procéder au recrutement. Une personne est déjà pressentie pour le poste. Le remplacement sera assuré au 01 janvier.

Intervention Madeleine CAYRE : questionnement sur l'avancement de l'étude sur la cuisine de l'EHPAD

Monsieur le maire précise qu'il reste très attentif à ce dossier. L'étude lancée par le Conseil Départemental sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective des EHPAD à l'échelle du Département du Lot a été rendue.

L'étude apporte un certain nombre d'éclairages sur le fonctionnement de ces cuisines mais ne permet pas de réellement conclure de manière opérationnel les choix qui vont être fait sur le maillage de ces cuisines sur le territoire. Le Conseil Départemental a demandé un complément à cette étude. La vice-présidente de cette thématique s'est engagée à nous remettre un rapport avant la fin de l'année.

Intervention de Madeleine CAYRE : fait remarquer que le Conseil Départemental n'en finit pas de reporter sa décision alors qu'une circulaire ministérielle est parue sur ce même sujet.

Intervention de Raphaël DAUBET : il semblerait que cette étude apporte vraiment des éléments nouveaux qui conduisent des réflexions.

Intervention Michèle FOURNIER-BOURGEADE : cette étude est plus que nécessaire car cela permettrait de monter un projet adapté au territoire. Toutes les informations sorties de l'étude et du complément permettront d'affiner le projet à la réalité du territoire.

Intervention Raphaël DAUBET : il existe une vraie question sur le portage des repas à domicile qui va être élargie dans cette demande de complément. Il faut faire confiance au travail du Conseil Départemental.

Fin de séance à 19H15

Le secrétaire de séance,

Jérôme ARESTIER